



## SOMMAIRE

Point 14 de l'ordre du jour :

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (fin) .....	815
---	-----

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique (fin)

1. M. ORTIZ de ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund [41<sup>e</sup> séance], qui, selon son habitude, attire notre intérêt sur les sujets les plus importants de la coopération internationale dans le domaine nucléaire. C'est avec la même attention que nous avons étudié le rapport de l'Agence de Vienne pour 1977<sup>1</sup> en le liant à la dernière Conférence générale de l'Agence, tenue en septembre de cette année, au cours de laquelle le chef de la délégation argentine a exposé en détail la position de mon gouvernement sur ces questions.

2. Il est inutile de répéter ici tout ce qui a été dit à ce moment-là, mais nous jugeons néanmoins nécessaire de faire part à cette assemblée, qui doit orienter les activités de l'AIEA, de certaines réflexions que fait naître en nous l'examen de certaines tendances négatives que l'on constate depuis un certain temps.

3. Nous croyons que la coopération intensive et non discriminatoire dans le domaine du transfert des techniques nucléaires à des fins pacifiques est le moyen le plus efficace pour éviter à l'humanité la répétition du paternalisme scientifique qui a caractérisé d'autres époques et qui a contribué à prolonger l'état de pauvreté et de retard que connaît encore une partie du monde en développement.

4. C'est pour cette raison que nous sommes préoccupés par l'attitude de certains pays industrialisés qui veulent déterminer eux-mêmes de quelle façon, à quel moment et pour quelle destination doit avoir lieu ce transfert des techniques.

5. Cette attitude est reflétée jusque dans le budget de l'Agence, inutilement alourdi par l'hypertrophie du système des garanties, qui va jusqu'à toucher une quantité d'élé-

ments non liés aux moyens de production d'armes nucléaires.

6. Il ne fait aucun doute pour nous que ces politiques, dont une autre expression est l'intention de limiter l'assistance technique de l'Agence aux pays parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], auront des effets contraires à ceux que l'on recherchait à l'origine. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instance principale de la communauté internationale, doit prendre conscience des dommages qu'entraîne cette situation et indiquer les moyens d'inverser cette tendance.

7. A sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a déjà adopté les lignes générales. On peut lire, dans le document final, que :

... les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient prendre conjointement de nouvelles mesures en vue de réaliser, sur une base universelle et non discriminatoire, un consensus international sur les moyens d'empêcher la prolifération de telles armes. [Résolution S-10/2, par. 66.]

Plus loin, il y est dit également que :

Les mesures de non-prolifération ne devraient pas entraver le plein exercice du droit inaliénable qu'ont tous les Etats d'appliquer et de développer leurs programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins. Tous les Etats devraient également avoir accès aux techniques, matériels et matériaux en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et pouvoir librement les acquérir, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement. [*Ibid.*, par. 68.]

8. Tant que ces deux concepts ne seront pas respectés et appliqués, les pratiques restrictives des pays qui détiennent la technique nucléaire seront inévitablement interprétées comme répondant à la prétention de conserver une hégémonie industrielle contraire au renforcement de la coopération et dont les effets politiques pourront avoir une répercussion sérieuse au-delà même du domaine spécifique qui nous occupe en ce moment.

9. La politique nucléaire de la République argentine a été établie au plus haut niveau de son gouvernement. Elle est inspirée par un esprit généreux de coopération internationale, qui insiste surtout sur le continent latino-américain. Un vaste programme d'accords bilatéraux nous lie, pour notre bénéfice mutuel, à tous nos frères de la région et nous contribuons avec notre expérience chaque fois que l'AIEA le juge nécessaire.

10. Nous espérons que cet esprit, qui est celui qui animait les rédacteurs du statut de l'Agence de Vienne, prévaudra comme auparavant et orientera les modifications qui sont déjà indispensables si nous voulons développer au maximum les possibilités dont nous sommes dotés, et dont l'exclusivité n'appartient à aucun pays.

<sup>1</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1977*, Autriche, juillet 1978; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/33/145).

11. M. FOKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique, après avoir étudié le rapport de l'AIEA et écouté la déclaration du Directeur général de l'AIEA, voit avec satisfaction que l'Agence, pendant l'année qui vient de s'écouler, a effectué des travaux importants en vue d'organiser la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et en vue également d'assurer que cette coopération se fasse uniquement à des fins pacifiques. La délégation soviétique voit également avec satisfaction que, pendant les vingt années qui ont suivi sa création, l'Agence est devenue l'un des instruments les plus importants dont dispose la communauté internationale pour instituer un régime international de non-prolifération des armes nucléaires, un instrument dont les bases ont été fixées par le Traité de non-prolifération. L'Agence et son directeur général, M. Eklund, jouissent d'une autorité et d'un respect bien mérités dans le monde entier, notamment en Union soviétique.

12. A l'heure actuelle, nous voyons croître l'intérêt manifesté par les Etats pour l'énergie nucléaire et pour l'accélération des programmes nationaux de développement dans ce domaine. Cet intérêt légitime, dicté par les conditions objectives des besoins énergétiques dans le monde, doit, à notre avis, recueillir l'appui de tous les pays.

13. L'Union soviétique a obtenu des résultats importants dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins créatrices et elle partage systématiquement ses réalisations avec les pays qui s'y intéressent, tant par l'intermédiaire de l'AIEA que sur la base d'accords bilatéraux, grâce au transfert de connaissances d'assistance technique, de combustible nucléaire enrichi, etc. La délégation soviétique déclare que l'Union soviétique est prête à continuer dans ce sens.

14. On ne saurait, cependant, fermer les yeux sur le fait que, à mesure que l'énergie nucléaire se développe, on risque de plus en plus de voir, en tant que sous-produit de ce développement, apparaître l'arme nucléaire dans des pays qui n'en disposent pas encore aujourd'hui. C'est précisément pourquoi il est de plus en plus important de créer dans le monde des conditions susceptibles d'assurer le développement harmonieux de l'énergie nucléaire et de s'assurer en même temps que ce processus ne s'accompagne pas d'une prolifération des armes nucléaires sur notre planète.

15. Afin de résoudre ces problèmes qui sont tous liés entre eux, on a élaboré un ensemble de mesures internationales qui constituent un régime international de non-prolifération des armes nucléaires. La pierre angulaire en est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui donne à l'AIEA un rôle extrêmement important pour ce qui est d'assurer le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les Etats parties. De l'avis de la délégation soviétique, l'Agence a su s'acquitter jusqu'à présent de la tâche qui lui était confiée. Etant donné l'envergure de plus en plus grande que prend le développement de l'énergie nucléaire et la complexité technique de plus en plus grande des nouvelles installations, le problème du contrôle deviendra, dans un avenir proche, de plus en plus difficile. A cet égard, il est encourageant de voir les activités entreprises par l'Agence en vue d'élargir le contrôle de ses mécanismes et de renforcer son efficacité.

16. Toutefois, les seuls efforts de l'Agence pour assurer un régime solide et universel de garanties ne suffisent pas. La volonté politique des Etats est indispensable. Nous sommes préoccupés, à cet égard, par le retard dans la mise en œuvre complète des accords de contrôle prévus dans le Traité de non-prolifération entre l'Agence et les pays non dotés d'armes nucléaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM]. Nous voudrions formuler l'espoir que ces pays, dans un avenir très proche, s'acquitteront de leurs obligations découlant du Traité.

17. Il est également important d'élargir le cercle des Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Selon les données présentées dans le rapport de l'Agence que nous sommes en train d'étudier, plus de dix pays qui disposent d'un potentiel nucléaire pacifique important ne sont pas parties au Traité. Il y a, parmi ces Etats, la République sud-africaine et Israël, dont les intentions de mettre au point leur propre arme nucléaire sont bien connues. Cette situation doit être modifiée et il est indispensable d'obtenir que tous les pays, sans exception, deviennent parties au Traité.

18. Pour sa part, l'Union soviétique fait tout son possible pour permettre le renforcement du régime de non-prolifération. C'est le but que visait l'Union soviétique lorsqu'elle a proposé la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires [A/33/241, annexe]. Elle a fait cette proposition le 8 septembre dernier, et la réalisation de cette proposition permettrait aux pays ayant renoncé à la production, à l'acquisition et à la mise en place sur leur territoire de l'arme nucléaire d'avoir des garanties solides, fondées sur le droit international, selon lesquelles l'arme nucléaire ne serait pas utilisée contre eux. En outre, de telles garanties pourraient, à notre avis, encourager les Etats non dotés d'armes nucléaires, et qui n'ont pas encore renoncé à la possibilité de les acquérir, à s'abstenir.

19. Une place importante dans les activités de l'AIEA revient à la coopération scientifique et technique — y compris l'organisation de conférences scientifiques internationales — et, pour les pays qui s'y intéressent, à une assistance technique importante.

20. L'Agence a une grande expérience de l'organisation de conférences internationales sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et elle dispose d'un organisme spécialisé pour ce faire. Il suffit de rappeler la conférence organisée par l'Agence en 1977 à Salzbourg, sur le thème : "L'énergie nucléaire et le cycle du combustible"<sup>2</sup>, qui a suscité un très vif intérêt chez un grand nombre de pays déjà développés dans le domaine nucléaire comme de pays qui ne l'étaient pas.

21. A cet égard, nous voudrions souligner encore une fois que c'est précisément l'Agence qui, conformément à son statut, est chargée de s'occuper du contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi il serait logique et très pertinent que les questions relatives à la convocation et à l'organisation de futures conférences consacrées à la coopération internationale en matière

<sup>2</sup> Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, tenue à Salzbourg du 2 au 13 mai 1977.

d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire continuent d'être confiées comme par le passé à l'AIEA.

22. Accordant une importance très grande à l'assistance technique, dans le cadre de l'AIEA, l'Union soviétique donne aux pays qui font partie de l'Agence, et conformément aux directives données par le secrétariat de l'Agence, un équipement, des instruments et du matériel, ainsi qu'une assistance technique pour la formation de cadres et de personnel des pays en question, grâce à des cours et à des stages de formation scientifique en Union soviétique. L'Union soviétique a accru sa contribution volontaire au fonds d'assistance technique de l'AIEA; en 1979, cette contribution a atteint près de 750 000 roubles sous forme d'aide accordée notamment aux pays en développement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

23. A notre avis, le secrétariat de l'Agence, grâce à des fonds d'assistance technique, devrait contribuer plus activement au développement des utilisations pacifiques de l'énergie atomique dans les pays qui sont parties au Traité de non-prolifération, ce qui serait conforme à l'appui très large recueilli à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, réunie à Genève, en 1975, pour étudier les effets de ce traité. Je fais allusion ici à la disposition par laquelle les pays non nucléaires en développement qui sont parties au Traité doivent avoir la priorité lorsqu'il s'agit de recevoir une assistance technique en ce domaine.

24. En outre, lors de la récente session de la Conférence générale de l'AIEA, l'Union soviétique a déclaré qu'elle était prête à verser au Fonds de l'Agence, gratuitement et pour une période de cinq ans, 50 kg d'uranium 235 à titre de contribution aux activités de l'Agence en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cette contribution sera utilisée pour répondre aux besoins des pays non nucléaires parties au Traité de non-prolifération. Cette décision du Gouvernement soviétique tend à créer des conditions favorables à l'application de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

25. Comme l'a dit le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade L. I. Brejnev, dans son message à la vingt et unième session de la Conférence générale de l'AIEA :

“L'Union soviétique coopère activement et est prête à développer cette coopération avec les autres pays en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et cela inclut la coopération dans le cadre de l'AIEA. Notre pays, qui utilise largement l'énergie atomique à des fins pacifiques et constructives, est prêt à partager sa riche expérience et ses connaissances techniques et scientifiques en ce domaine, au nom du progrès futur de l'humanité.”

26. L'Union soviétique se félicite des activités de l'Agence. La délégation soviétique est prête à approuver et à adopter le rapport présenté au nom de cette dernière.

27. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord adresser au Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, les félicitations sincères de ma

délégation pour la présentation très complète qu'il a faite du rapport de l'Agence pour l'année 1977, et sa description très intéressante et très détaillée des faits nouveaux les plus importants intervenus dans le domaine de l'énergie nucléaire. Ma délégation a été particulièrement intéressée par la présentation claire et même stimulante faite par M. Eklund de la philosophie qui inspire les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire telles que les comprend aujourd'hui l'Agence.

28. Comme au cours des années précédentes, j'aimerais aujourd'hui saisir cette occasion pour réitérer le plein appui que le Gouvernement autrichien entend donner aux activités de l'Agence. De plus, mon gouvernement souhaite faire savoir qu'il désire toujours voir ces activités se poursuivre et se développer davantage encore.

29. Les objectifs principaux de l'AIEA figurent en termes clairs dans le statut de l'Agence. Conformément à l'article II de ce statut, l'Agence doit chercher à accélérer et à augmenter la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier et à faire en sorte que l'énergie nucléaire ne soit pas utilisée à des fins militaires.

30. A notre avis, un équilibre équitable et juste est nécessaire entre les deux fonctions les plus importantes de l'Agence : la non-prolifération et l'assistance technique.

31. L'Autriche a toujours appuyé les activités de garanties de l'Agence et, par conséquent, c'est avec satisfaction que nous avons appris que le nombre des pays ayant accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a encore augmenté pendant la période en revue, et que l'Agence a conclu plusieurs nouveaux accords de garanties avec un certain nombre de pays.

32. En Autriche, le développement des garanties a encore progressé l'an dernier grâce à l'amélioration des procédures de garanties pour les installations nucléaires autrichiennes. Nous nous félicitons de l'assistance apportée par l'Agence au cours de ces dernières années en ce domaine et nous reconnaissons ses efforts continus pour développer et élargir le système international de garanties. Dans ce contexte, nous approuvons chaleureusement les activités de l'Agence, qui prête une assistance aux Etats membres pour établir et renforcer le système de sécurité nationale grâce à des séminaires de formation ou à des contacts de consultations directes.

33. D'une façon plus générale, j'aimerais promettre une fois de plus l'appui de l'Autriche face aux efforts en cours pour développer un consensus international et un esprit de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris la prévention et la prolifération des armes nucléaires. C'est dans cet esprit que l'Autriche prend une part active à l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. L'Autriche s'est félicitée de la possibilité qui lui a été offerte d'accueillir, en 1977, à Salzbourg, la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle de combustible, qui a offert une occasion opportune et très utile pour procéder à un examen complet de tous les aspects du cycle du combustible nucléaire.

34. Par sa résolution 32/50, l'Assemblée générale a invité tous les Etats à envisager la possibilité de convoquer, en

temps opportun, une ou plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans la réponse pertinente qui figure dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis [A/33/332, sect. II], l'Autriche a indiqué son accord de principe en vue de la convocation de cette conférence qui, à notre avis, devrait être fructueuse et tirer les conclusions appropriées des discussions internationales susmentionnées ou en cours. Etant donné le rôle notoire que joue l'AIEA à cet égard, il nous semble particulièrement important que cette conférence se tienne sous les auspices de l'Agence.

35. Le rapport de l'Agence dont nous sommes saisis ainsi que la déclaration liminaire de M. Eklund montrent que les activités de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique se sont poursuivies avec succès pendant la période à l'étude. Ma délégation se félicite des renseignements détaillés qui nous ont été donnés à cet égard.

36. L'Autriche a toujours fermement appuyé les travaux de l'Agence dans ce domaine et continuera de le faire. Comme les années précédentes, mon gouvernement ne se contentera pas de contribuer au budget ordinaire de 1979 de l'Agence par le seul versement du montant de sa quote-part; il s'est également engagé, sous réserve d'approbation parlementaire, à verser une somme de 57 800 dollars des Etats-Unis en tant que contribution volontaire au fonds général pour 1979 et au financement des bourses d'études du type II, qui représentent 170 000 schillings autrichiens.

37. Aujourd'hui, la question de savoir s'il est ou non opportun de construire de nouvelles centrales nucléaires, avec tous les problèmes connexes de sécurité qui se posent, est un sujet controversé qui fait l'objet d'un débat public dans de nombreux pays. En Autriche également, cette question a joué un rôle central dans le discours politique des derniers mois. Un des aspects les plus importants de ce débat est la question de l'emmagasinage définitif des déchets radioactifs, qui est devenue le problème clef dans toute décision relative à l'utilisation de l'énergie atomique. Nous pensons qu'un effort coopératif international — que l'Agence est le mieux à même d'entreprendre — est requis d'urgence si l'on veut trouver des solutions à ce problème.

38. Enfin, et pour me conformer à la tradition des années précédentes, je voudrais présenter un bref rapport sur les progrès réalisés dans la construction, aux frais du Gouvernement autrichien et de la ville de Vienne, du futur siège permanent de l'Agence. Je suis heureux de pouvoir dire que tous les bâtiments du siège permanent de cette organisation au Centre du Donaupark seront terminés pour l'été 1979 et que les bureaux et salles de conférences pourront être occupés dès cette date. La cérémonie d'inauguration du nouveau siège aura lieu en août 1979, comme l'a déjà indiqué M. Eklund. Je suis certain que les nouveaux locaux offriront les meilleures conditions de travail pour le personnel de l'Organisation, ce qui ne pourra qu'augmenter l'efficacité déjà extraordinaire de l'Agence.

39. Je ne saurais achever ma déclaration sans dire, une fois de plus, combien le Gouvernement autrichien est reconnaissant au Directeur général et à tous les membres du secrétariat de l'Agence de l'excellente coopération qu'ils lui ont de nouveau accordée au cours de l'année. Enfin, je tiens

à remercier M. Eklund pour les aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon gouvernement et de l'Autriche en tant que pays hôte de l'Agence.

40. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole, au nom du Gouvernement japonais, dans le cadre du débat sur le rapport que l'AIEA, qui a les relations les meilleures et les plus étroites avec les Nations Unies, a présenté à l'Assemblée générale.

41. L'article II du statut de l'AIEA stipule clairement que celle-ci doit à la fois accélérer les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et en empêcher l'utilisation à des fins militaires. On voit ainsi que les questions des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et de la non-prolifération nucléaire ne sont pas du tout nouvelles, mais sont bien la raison d'être de l'Agence. Si je précise que l'Agence s'est bien acquittée des responsabilités qui lui ont été confiées dans la recherche de ces objectifs, c'est dans l'espoir sincère qu'elle continuera à jouer un rôle fondamental pour harmoniser les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et la non-prolifération nucléaire. Les utilisations pacifiques de l'énergie atomique recouvrent une vaste gamme d'activités. Il y a, bien sûr, comme le nom l'indique, l'utilisation de l'énergie atomique en tant que source d'énergie, mais il y a également l'utilisation des isotopes et des radiations pour contribuer à l'amélioration de la condition humaine. Il faut que tous les peuples du monde puissent tirer profit des réalisations et découvertes faites dans ce domaine et, dans cette perspective, l'assistance technique que prête l'Agence aux pays en développement a une grande signification. J'espère simplement qu'à l'avenir cette assistance ira se renforçant, quantitativement et qualitativement.

42. Mon pays, membre désigné du Conseil des gouverneurs, et dont les contributions s'élèvent approximativement à 10 p. 100 du budget ordinaire de l'Agence, participe à l'orientation et à l'administration de l'Agence depuis sa création. Il a toujours été en faveur de renforcer l'Agence et a toujours coopéré activement à ses activités. A ce propos, mon pays salue la déclaration faite par M. Eklund, directeur général de l'AIEA, à la Conférence générale de l'Agence, le 18 septembre dernier, et appuie presque toutes les vues exprimées dans cette déclaration. Tout particulièrement, comme M. Eklund l'a souligné, nous estimons qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en tant que source d'énergie. L'instauration d'un système coopératif international à cette fin, conjointement avec la nécessité de compléter et de renforcer le système existant — comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires —, est l'une des tâches les plus urgentes auxquelles le monde fait face.

43. A ce propos, je suis heureux de pouvoir déclarer à l'Assemblée générale que, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un accord de garanties entre le Japon et l'AIEA est entré en vigueur en décembre 1977 et qu'un accord subsidiaire a été récemment conclu en coopération avec le secrétariat de l'Agence. En prenant ces mesures, mon pays a préparé un système qui accepte les garanties de l'Agence, y compris l'inspection, pour tous les matériaux nucléaires au Japon, et qui voudrait

servir de modèle, en quelque sorte, au reste du monde. A cet égard, je voudrais aussi reprendre les paroles prononcées ce matin par M. Eklund, quand il a dit : "Les garanties irrévocables doivent être équilibrées par des engagements de fournitures tout aussi irrévocables" [41e séance, par. 10]. Toutefois, je dois souligner que si l'on veut que le Traité de non-prolifération soit vraiment efficace, l'inégalité actuelle entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés ne doit pas être définitive mais doit, au contraire, être redressée par les Etats dotés d'armes nucléaires s'engageant à poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, deux objectifs prévus à l'article VI du Traité de non-prolifération.

44. Mon pays a donc demandé que les Etats dotés d'armes nucléaires parviennent rapidement à un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires et entament des négociations sur une réduction de la production des matières fissiles nucléaires aux fins d'armements. En ce qui concerne ce dernier point, le Japon apprécie grandement les déclarations volontaires que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ont faites à l'AIEA, bien que la portée de leurs engagements laisse peut-être à désirer. En outre, nous espérons fermement que l'Union soviétique agira dans ce sens.

45. Je voudrais maintenant rappeler les parties pertinentes des deux résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale en ce qui concerne le rapport de l'AIEA [résolutions 32/49 et 32/50], résolutions dans lesquelles les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont clairement reconnu que les utilisations pacifiques de l'énergie atomique sont vitales pour le développement économique et social d'un grand nombre de pays, qu'ils soient développés ou en développement; que l'Agence est chargée de promouvoir ces utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en veillant à empêcher que les utilisations pacifiques de l'énergie atomique ne mènent à la prolifération des armes nucléaires; qu'il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement et que les activités de l'Agence dans ce domaine doivent être renforcées; et que les pays qui sont les plus avancés dans le domaine de l'énergie atomique doivent aider l'Agence à mener ses tâches à bien.

46. Je crois qu'il convient de noter que le Directeur général de l'Agence a reconnu la même chose dans la déclaration qu'il a faite au début de la séance de ce matin. Parlant de certaines mesures que le monde industrialisé pourrait prendre pour améliorer la situation énergétique, M. Eklund a dit, entre autres, que :

"... les pays industriels doivent aller de l'avant avec les programmes actuels d'énergie nucléaire qui, à présent, offrent le seul autre moyen immédiatement utilisable que celui des moyens traditionnels de produire l'électricité sur une large échelle." [41e séance, par. 16.]

47. Il n'est guère utile de préciser qu'il ne faut pas permettre qu'une augmentation du danger de la prolifération nucléaire devienne consécutive à la diffusion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique; ce principe est d'ailleurs clairement énoncé dans les résolutions de l'Assemblée générale que je viens d'évoquer. Je ne dois pas manquer

de préciser clairement que mon pays s'intéresse tout particulièrement à l'amélioration et au renforcement du système de garanties ayant pour centre l'AIEA, ainsi qu'à d'autres mesures internationales indispensables.

48. A propos du projet de résolution A/33/L.6/Rev.1, en ce qui concerne la possibilité de convoquer, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une ou plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, je voudrais réaffirmer les vues de mon gouvernement telles qu'elles ont été présentées au Secrétaire général le 4 août 1978 [voir A/33/332, sect. II] et qui soulignent que, reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et participant activement aux études qui sont actuellement en cours dans des instances appropriées, telles que l'AIEA et le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire, visant à développer davantage cette coopération internationale, le Gouvernement japonais est d'avis que tous les Etats intéressés devraient continuer de concentrer leurs efforts sur la réalisation des études susmentionnées, et que la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans ce même but, avant de disposer des résultats complets de ces études, pourrait aboutir à un chevauchement inutile des efforts déployés au niveau international. Le Gouvernement japonais n'est pas favorable à la convocation d'une telle conférence, pour louable que puisse être l'intention de ceux qui l'ont proposée.

49. Le Directeur général, M. Eklund, a souligné à maintes reprises dans ses déclarations à la Conférence générale de l'Agence, comme il l'a fait dans sa déclaration d'aujourd'hui, que le programme d'assistance technique de l'Agence devient la clef de voûte des activités de celle-ci. L'Agence a maintenant une variété de programmes, tels que des services d'experts, des bourses d'études, la formation, et la fourniture d'équipement, dans des domaines tels que les utilisations des radiations et de isotopes en médecine, dans l'agriculture, l'industrie et la biologie. L'AIEA a accompli des réalisations importantes dans chacun de ces programmes, et mon pays a coopéré activement avec l'Agence dans ces activités en fournissant notamment des services d'experts.

50. En août dernier, le Japon a adhéré à un accord de coopération régionale, dont l'objectif est de promouvoir la coopération dans la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie atomiques, notamment dans l'utilisation des radiations et des isotopes, parmi les pays membres de l'AIEA, dans les régions de l'Asie, du Pacifique et de l'Extrême-Orient. Ainsi, mon pays, en tant que pays asiatique avancé dans le domaine de l'énergie atomique, envisage de s'associer à un certain nombre de projets fondés sur l'Accord susmentionné — en particulier à des projets régionaux visant à répondre aux besoins des pays asiatiques — et de contribuer à la recherche et au développement touchant l'énergie atomique et la coopération technique en Asie.

51. Nous ne devons pas manquer de reconnaître que l'Agence non seulement a mené à bien diverses activités concernant tant le développement de l'énergie atomique

que les applications des techniques nucléaires à des fins autres que l'énergie, mais a aussi joué un rôle central dans le contrôle de la sécurité et l'application des garanties. Ce dernier aspect des activités de l'Agence est non moins important que le premier, et je tiens à souligner ici que, avec l'expansion d'activités telles que l'assistance technique, les activités relatives au contrôle de la sécurité et aux garanties doivent être également améliorées et renforcées.

52. Enfin, il n'est guère nécessaire de dire que l'on doit assurer une gestion efficace de l'Agence et qu'à cette fin le bon fonctionnement du Conseil des gouverneurs, en tant qu'organe exécutif chargé de la gestion de l'Agence, doit être assuré. A cet égard, je crois que la récente tendance à politiser les travaux de l'Agence doit être évitée à tout prix.

53. M. HANDL (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : La manière dont la délégation tchécoslovaque aborde les délibérations sur le rapport de l'AIEA provient du fait que l'Agence est l'une des plus importantes institutions de l'Organisation des Nations Unies et a une part considérable de responsabilité pour le développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats dans des conditions de coexistence pacifique, pour la détente internationale et le renforcement de la paix mondiale. En même temps, c'est une organisation irremplaçable dont la responsabilité consiste à assurer le respect des garanties internationales ayant fait l'objet d'un accord en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires dans le processus du développement pacifique de l'énergie nucléaire. Cette tâche importante de l'AIEA a été grandement mise en lumière, il y a seulement quelques mois, par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. Les activités multiples et utiles de l'Agence à cet égard doivent jouer un rôle positif dans les efforts tendant à mettre un terme à la course aux armements nucléaires et à parvenir au désarmement général et complet. L'AIEA est une instance dont les activités quotidiennes et pratiques reflètent la tâche la plus actuelle de notre époque, à savoir amener la détente du domaine politique à la sphère militaire et accomplir des progrès réels, notamment en matière de désarmement nucléaire.

54. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner l'importance de la proposition présentée par l'Union soviétique en vue du renforcement des garanties de sécurité données aux Etats non nucléaires [A/C.1/33/L.6/Rev.2], discutée ces jours-ci par la Commission des questions politiques et de sécurité (Première Commission) et qui demande l'adoption de mesures garantissant efficacement que les armes nucléaires ne seraient employées en aucune circonstance contre des pays ayant définitivement renoncé à ces armes et qui ne les ont pas déployées sur leurs territoires. Il est inutile de s'étendre plus longuement sur la valeur d'un tel pas en avant, qui irait également dans la direction de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'établissement de conditions propices à un désarmement nucléaire. Il n'y a aucun doute qu'une telle mesure aurait également les conséquences les plus positives sur les activités de l'AIEA.

55. Nous avons écouté avec intérêt la déclaration liminaire complète et lucide du Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, sur les activités de l'Agence pendant la récente période [41e séance]. Nous sommes heureux de

constater que les efforts de l'Agence et de ses Etats membres concernant les garanties de la non-prolifération des armes nucléaires, le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ainsi que la recherche des moyens d'assister, aussi efficacement que possible, les pays en développement dans ce domaine, continuent d'être les objectifs principaux de toutes les activités que poursuit l'Agence. Nous sommes persuadés que, dans tous les aspects principaux de ses activités, l'Agence doit avoir l'appui permanent de l'Assemblée générale des Nations Unies.

56. Nous partageons le point de vue bien fondé selon lequel, au moins dans un avenir prévisible, le développement de l'énergie nucléaire est la seule méthode réaliste et techniquement possible de satisfaire les besoins croissants d'énergie à l'échelle mondiale. Dans le développement de la coopération internationale, l'Agence répond à ces besoins de l'époque contemporaine, en général de manière fructueuse et constructive.

57. Nous estimons cependant qu'il est opportun de souligner certains problèmes qui sont encore tout à fait d'actualité et urgents.

58. En tant qu'organisme exécutif spécifique du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Agence doit constamment exercer ses droits et s'acquitter de ses devoirs dans les domaines des garanties et de la supervision. Les résultats positifs obtenus à cet égard sont naturellement affaiblis par le fait que certains pays signataires du Traité de non-prolifération n'ont pas encore achevé leurs négociations et n'ont pas signé les accords de garanties avec l'AIEA.

59. Cette année, nous avons rappelé que dix années se sont écoulées depuis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été adopté par l'Organisation des Nations Unies et ouvert à la signature dans les capitales des trois Etats dépositaires. Bien que le Traité ne soit pas encore devenu universel, il doit être considéré comme un instrument ayant une importance sans égale.

60. Néanmoins, on ne saurait méconnaître le fait que non seulement deux puissances dotées d'armes nucléaires mais aussi des Etats qui possèdent déjà, ou posséderont bientôt, le matériel nucléaire et le potentiel technique permettant de fabriquer des armes nucléaires n'ont pas encore adhéré au Traité. Il s'agit là bien entendu d'une situation qui préoccupe toutes les forces éprises de paix dans le monde. C'est pourquoi la Tchécoslovaquie ainsi que les autres pays socialistes ne ralentissent pas leurs efforts visant à parvenir à l'universalité du Traité, objectif qui devrait être recherché par tous les Etats.

61. Nous sommes d'avis que cette question doit devenir un des problèmes clefs des délibérations de la deuxième conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1980. Cette conférence doit être préparée avec le plus grand soin pour qu'elle puisse aboutir aux meilleurs résultats pratiques. La République socialiste tchécoslovaque est disposée à jouer un rôle actif dans ces travaux. Nous nous félicitons également de l'intention de l'AIEA de préparer la documentation nécessaire à la tenue de cette conférence.

62. La République socialiste tchécoslovaque se félicite des nombreuses améliorations intervenues dans l'organi-

sation de la structure de l'Agence, entreprises récemment en ce qui concerne les travaux de l'Agence dans les domaines des garanties et de la supervision. Nous sommes certains que l'efficacité des activités de l'Agence dans ces domaines sera renforcée encore par la réorganisation du Département des garanties, notamment par l'établissement de deux divisions pour l'inspection et d'une division pour le traitement des données et informations sur les garanties. Je tiens également à souligner la nécessité de renforcer et de compléter le personnel de la section plus spécialement chargée d'apprécier l'efficacité des garanties.

63. Il est cependant regrettable que nous devions émettre quelques critiques à l'égard de la situation concernant l'accord sur les garanties avec l'EURATOM et ses cinq États membres non nucléaires, accord dont la mise au point et l'application sont apparemment devenues la tâche actuellement la plus difficile du secrétariat de l'Agence. Compte tenu du nombre considérable d'installations existantes d'énergie nucléaire et d'installations liées au cycle du combustible dans ces pays, ainsi que du fait que les négociations entre l'EURATOM, ses cinq États non nucléaires et l'AIEA n'ont progressé depuis 1972 qu'à un rythme peu satisfaisant, cette question acquiert un caractère de plus en plus urgent.

64. On doit constater qu'à bien des égards les activités de l'Agence se sont déroulées fructueusement. Nous apprécions le progrès réalisé, par exemple, dans la création de centres de combustible nucléaire multinationaux et régionaux, dans le domaine de la recherche du cycle du combustible nucléaire, dans celui des explosions nucléaires à des fins pacifiques, ainsi que dans le domaine de la protection physique des matières nucléaires et de la sûreté des installations nucléaires. A cet égard, la République socialiste tchécoslovaque se félicite des efforts de l'Agence pour élaborer une convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui deviendra un instrument important pour empêcher le danger potentiel du terrorisme nucléaire, lequel doit être considéré comme un crime en vertu du droit international, avec toutes les conséquences qui en découlent. Il est souhaitable que le plus grand nombre d'États possible adhèrent à la convention, y compris les États qui ne sont pas membres de l'Agence.

65. Nous pensons également que les activités de l'Agence dans le domaine de la recherche scientifique et technique et dans celui du système international de renseignements nucléaires sont importantes. Cela est aussi prouvé par le fait que cinquante États Membres de l'Agence et treize organisations internationales coopèrent actuellement au système.

66. Il faut aussi prêter particulièrement attention à l'octroi d'assistance technique par l'Agence pour la planification et la mise en œuvre des programmes des États membres concernant le développement de l'énergie nucléaire. Mais nous affirmons aussi qu'en aucun cas l'assistance technique ne peut devenir un moyen pour permettre la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous préconisons l'adoption d'un système efficace de garanties, notamment en ce qui concerne ce que l'on appelle domaines sensibles du cycle du combustible.

67. La Tchécoslovaquie contribue, dans toute la mesure de ses moyens, à la mise en œuvre du programme mentionné. A la vingt-deuxième Conférence générale de

l'Agence, le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a présenté une offre selon laquelle, en 1979, elle fournira cinq bourses à long terme pour des études dans les universités tchécoslovaques, quatre bourses d'un an pour des séjours d'étude dans des instituts de l'Académie des sciences tchécoslovaque ou dans d'autres installations de recherche du programme nucléaire tchécoslovaque, ainsi que des contributions financières pour trois bourses d'un an, financées sur le fonds du PNUD. Outre cela, la Tchécoslovaquie apporte une contribution de 300 000 couronnes tchécoslovaques au fonds d'assistance technique.

68. Qu'il me soit permis de rappeler que la Tchécoslovaquie a lancé l'idée que l'assistance technique doit être accordée en priorité aux pays les moins avancés du point de vue économique.

69. De ce que je viens de dire, mais davantage encore de nos engagements à long terme et de notre coopération avec l'AIEA, ainsi que de notre participation active aux travaux de l'Agence, du Conseil des gouverneurs et des autres organes, il ressort à l'évidence que la République socialiste tchécoslovaque a donné et continue de donner une grande importance à l'Agence et d'appuyer son travail. Nous évaluons positivement, en particulier, les activités de l'Agence qui visent à promouvoir la coopération mutuelle et le développement des économies nationales des États membres qui contribuent au renforcement de la sécurité internationale, au désarmement et à la consolidation de la paix internationale. Dans cet esprit, nous appuyons également le rapport de l'AIEA présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale par son directeur général, M. Sigvard Eklund. Nous sommes convaincus que ces tendances positives dans les travaux de l'Agence continueront de prévaloir et deviendront la force motrice de cette importante organisation.

70. M. KÖMIVES (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation hongroise a étudié avec la plus grande attention et le plus vif intérêt le rapport de l'AIEA et pense qu'il reflète comme il se doit la portée de plus en plus étendue de ses activités. Qu'il me soit permis d'exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation envers le Directeur général, M. Sigvard Eklund, pour sa déclaration liminaire fort édifiante.

71. De l'avis de ma délégation, le rôle et l'importance de l'Agence ne feront que croître dans deux domaines principaux notamment : promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique et s'acquitter des responsabilités découlant des garanties dans le cadre du régime de non-prolifération. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces deux ensembles de tâches étroitement liées, car elles sont liées avec des problèmes également connexes, tels que ceux du développement et de la paix et de la sécurité internationales.

72. En ce qui concerne le développement et l'expansion ultérieurs de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, il suffira d'évoquer la situation de l'énergie dans le monde d'aujourd'hui, et la croissance incessante et inévitable des demandes d'énergie. La question la plus discutée de la rentabilité de l'énergie nucléaire se pose dans un contexte nouveau du fait de l'augmentation des prix du pétrole et d'autres combus-

tibles. Il n'est donc pas fortuit que, pendant la période allant de 1967 à 1977, la capacité nucléaire installée ait augmenté de 100 000 mégawatts et que des projets d'une puissance de 200 000 mégawatts soient en cours de construction ou à un stade avancé de planification. L'arrêt actuel, comme l'a également indiqué le Directeur général de l'Agence, est un phénomène passager. Malgré le très vif intérêt manifesté pour l'utilisation anticipée de sources nouvelles et renouvelables d'énergie, il faut tenir compte d'une augmentation de la production d'énergie nucléaire. A cet égard, nous pensons que la proposition de l'Agence tendant à envisager "la fusion comme nouvelle source future importante d'énergie", qui doit être incluse dans le cadre de la conférence internationale sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie, mérite toute notre attention.

73. La Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, qui s'est tenue à Salzbourg l'année dernière, a joué un rôle important pour encourager la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La délégation hongroise appuie le projet tendant à convoquer, en 1981 ou 1982, une conférence analogue à celle de Salzbourg sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

74. Aussi modeste qu'il soit, le programme d'assistance technique de l'AIEA représente une partie importante des activités de l'Agence. A cet égard, je voudrais faire deux observations : premièrement, l'assistance technique et les garanties doivent aller de pair, et, deuxièmement, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement. La Hongrie, dans la limite de ses modestes possibilités, souhaite poursuivre sa contribution aux activités d'assistance technique de l'Agence.

75. La Hongrie, en tant qu'Etat partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, accorde une grande importance aux activités de l'Agence dans le domaine des garanties. Ma délégation se félicite qu'un certain nombre de pays aient signé l'Accord de garanties avec l'Agence et que le nombre des Etats qui ont ratifié le Traité de non-prolifération ou y ont adhéré soit passé à cent quatre. Nous pensons que c'est une tâche importante d'éviter tout retard ultérieur dans l'application des accords de garanties conclus avec l'Agence.

76. La délégation hongroise pense que la question du renforcement du régime de non-prolifération et la réalisation de son universalité est d'une importance fondamentale, car la prévention de toute nouvelle prolifération des armes nucléaires renforcerait considérablement la paix et la sécurité internationales et créerait des conditions encore plus favorables à l'extension de la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est dans ce contexte que nous appuyons la proposition intitulée "Conclusion d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires" [A/33/241, annexe], présentée par l'Union soviétique à la présente session de l'Assemblée générale.

77. Le rapport qui existe entre l'expansion de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le système des garanties, ainsi que les

tâches de l'Agence, a été mis en relief dans le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement [résolution S-10/2].

78. La deuxième conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération aura lieu en 1980, et l'Agence aura un rôle important à jouer dans sa préparation, comme ce fut le cas pour la première conférence. Je voudrais, à ce propos, dire que la délégation hongroise espère que les préparatifs de la deuxième conférence d'examen auront pour résultat une adhésion plus large au Traité de non-prolifération.

79. En tant que signataire du Traité, la Hongrie, qui est pauvre en sources d'énergie et construit actuellement sa première centrale d'énergie nucléaire, souhaite à la fois rester en relations étroites avec l'Agence et prendre une part active à ses travaux. La preuve en est que mon pays fait partie du Conseil des gouverneurs. Cela étant, une coopération poussée s'est développée entre la Hongrie et l'Agence, profitable aux deux parties. Pour ne citer qu'un exemple, vingt-trois spécialistes étrangers sont allés en Hongrie, en octobre dernier, dans le cadre d'un voyage d'études organisé par l'Agence pour étudier la protection contre les radiations et les méthodes utilisées pour le traitement et l'évacuation des déchets radioactifs. A ce propos, je tiens à dire que mon gouvernement se réjouit des bonnes relations qui existent entre la Hongrie et l'Agence et qu'il est prêt à continuer vigoureusement cette coopération.

80. La délégation hongroise accueille favorablement le projet de résolution A/33/L.5/Rev.1, parrainé par l'Arabie saoudite. A propos du paragraphe 5 du dispositif, relatif à l'augmentation du nombre des membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence, nous aurions préféré le libellé de la résolution pertinente de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA.

81. La délégation hongroise approuve et appuie le rapport de l'Agence et, appréciant l'activité passée de l'Agence et ayant confiance en ses travaux futurs, elle espère que le projet de résolution relatif au rapport de l'Agence sera adopté par consensus.

82. M. JELONEK (République fédérale d'Allemagne) [interprétation de l'anglais] : Au nom des Etats membres des Communautés européennes, je remercie le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, de son rapport détaillé et complet des activités de l'Agence pendant l'année 1977. En faisant des observations sur le rapport, j'aimerais réaffirmer que les Etats membres des Communautés européennes appuient fermement les activités de l'Agence, qu'ils estiment essentielles à l'effort mondial tenté pour encourager le recours à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre d'une politique efficace de non-prolifération.

83. Les Etats membres des Communautés européennes ont suivi avec beaucoup d'attention le rapport du Directeur général et l'analyse qu'il a donnée des dernières tendances dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ils partagent son souci de voir les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire s'inscrire dans le cadre d'une politique efficace de non-prolifération. L'Agence a joué dans le passé, et jouera certainement à l'avenir, un rôle très



important dans la promotion d'une coopération internationale poussée, nécessaire pour parvenir à cet objectif.

84. Comme l'a dit le Directeur général, l'Agence a encore élargi ses activités dans les divers domaines de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Les Etats membres des Communautés européennes souhaitent dire à nouveau qu'ils reconnaissent pleinement la valeur des travaux de l'Agence, notamment dans le domaine de la mise au point de normes de sécurité nucléaire et dans celui de la protection radiologique. Ils reconnaissent l'utilité, pour tous les membres de l'Agence, d'un échange de données nucléaires grâce au vaste réseau du Système international de documentation nucléaire et des avis et de l'assistance que fournit l'Agence pour démontrer la possibilité de l'emploi d'isotopes dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de l'industrie, et autres domaines. Ils reconnaissent également l'importance du rôle du Centre international de physique théorique de l'Agence à Trieste pour favoriser le progrès de la physique théorique. Ils appuient aussi les efforts soutenus que fait l'Agence pour promouvoir la coopération internationale et l'échange de connaissances dans le domaine des réacteurs avancés qui leur paraissent importants pour le développement futur de l'énergie nucléaire.

85. En offrant l'instance et les rouages nécessaires à un échange intensif de connaissances scientifiques et techniques sur les questions nucléaires, l'Agence a prouvé aussi qu'elle pouvait faire une contribution importante à un débat mondial sur les questions nucléaires en lui donnant un caractère plus vaste, plus précis et plus objectif.

86. Les Etats membres des Communautés européennes félicitent l'Agence du rôle qu'elle a joué dans l'élaboration de la convention sur la protection physique des matières premières. Etant donné qu'un large accord s'est fait sur la portée de cette convention à la réunion de septembre, ils espèrent que cet instrument pourra être conclu rapidement.

87. Au cours des années, le programme d'assistance technique de l'Agence a été très apprécié en ce qui concerne le transfert de connaissances et d'expériences en matière nucléaire. Les Etats membres des Communautés européennes se réjouissent des mesures prises par l'Agence pour accélérer la mise en œuvre de cet important programme, auquel ils continueront de contribuer largement.

88. Les Etats membres des Communautés européennes attachent une grande importance au rôle dominant de l'AIEA dans la mise au point et l'application d'une politique internationale de non-prolifération grâce à des garanties efficaces. Ils répètent qu'ils sont en faveur de l'application la plus large possible, par l'Agence, de garanties permettant le développement sans heurt de l'énergie nucléaire, conformément à leurs objectifs communs de non-prolifération.

89. La mise en œuvre de l'accord de vérification dans le cadre du Traité de non-prolifération conclu entre l'Agence, l'EURATOM, et les Etats non dotés d'armes nucléaires de l'EURATOM, qui porte sur beaucoup plus d'installations nucléaires que tout autre accord de garanties, est en bonne voie. En vertu de cet accord, les installations sensibles et complexes qui n'avaient jamais encore été garanties par l'Agence bénéficient maintenant des garanties du Traité. La

plupart des procédures de contrôle plus détaillées pour les diverses installations ont été mises au point.

90. Il faut également souligner que les deux Etats dotés d'armes nucléaires des Communautés européennes ont accepté l'application des garanties de l'Agence sur leur territoire. Ces dispositions, ainsi que l'offre similaire des Etats-Unis, représentent des mesures efficaces dans la promotion d'une politique globale de non-prolifération, car elles permettront l'acquisition d'une expérience pratique pour toutes les parties intéressées et parce qu'elles évitent de donner l'impression qu'il existe des privilèges en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, privilèges que n'implique pas le principe de la non-prolifération. Nous espérons que l'exemple donné par ces pays sera suivi par d'autres Etats dotés d'armes nucléaires.

91. Les Etats membres des Communautés européennes se félicitent de l'initiative de l'Agence visant à compléter son système actuel de garanties par l'élaboration d'un programme d'emmagasinement international du plutonium conformément aux dispositions de son statut. Ce système donnerait à la communauté internationale une assurance supplémentaire que le plutonium provenant des activités nucléaires pacifiques n'est pas détourné à des fins militaires, tout en restant à la disposition des Etats dans le contexte de leur politique nationale de l'énergie.

92. Nous nous félicitons du fait que l'Agence ait, à bien des égards, servi de lieu de réunion pour l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et lui ait, à maintes reprises, apporté des contributions importantes et substantielles. L'Evaluation, qui est ouverte à tous les Etats intéressés, a fourni une occasion opportune et utile d'étudier les divers éléments techniques, économiques et institutionnels liés au développement ultérieur de l'énergie nucléaire conformément aux objectifs de la non-prolifération. La participation de l'Agence permet aussi aux Etats membres qui ne participent pas directement à l'Evaluation d'être tenus au courant de ses travaux. Nous avons noté avec satisfaction que les discussions qui se déroulent actuellement à l'Evaluation sont réalistes et pragmatiques, et nous espérons que l'Evaluation pourra identifier une combinaison de mesures institutionnelles et techniques pouvant bénéficier d'un large appui.

93. L'Agence jouera un rôle important dans plusieurs conférences à venir qui permettront une discussion complète à un niveau international des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La conférence plénière finale de l'Evaluation aura sans doute lieu au début de 1980, et la deuxième conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra peu après. L'AIEA prévoit, pour 1981 ou 1982, une autre conférence, du type de celle de Salzbourg, sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible. Nous pensons que ces conférences donneront l'occasion de discuter dans un cadre approprié de toutes les questions pertinentes liées au développement de l'énergie nucléaire, y compris les problèmes propres aux pays en développement.

94. Je voudrais, en matière de conclusion, exprimer l'espoir que l'Agence continuera ses travaux dans l'intérêt du développement ultérieur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence, sous la sage conduite de son directeur général, M. Sigvard Eklund, a prouvé dans le passé

qu'elle peut s'attaquer à de nombreuses tâches et a montré qu'elle peut, à l'avenir, jouer un rôle encore plus étendu.

95. M. KORHONEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction de ma délégation à M. Eklund pour l'introduction qu'il a faite du rapport de l'AIEA. Comme l'Assemblée a pris l'habitude de s'y attendre, sa déclaration d'aujourd'hui ainsi que le rapport lui-même présentent admirablement la façon dont l'Agence s'acquitte des importantes tâches qui lui sont confiées. Je tiens à remercier M. Eklund et son personnel pour l'œuvre réalisée.

96. Dans un nombre croissant de pays, l'énergie nucléaire est considérée comme un élément vital dans leur recherche du développement social et économique. Comme les techniques et les matériaux nucléaires sont répartis d'une manière inégale, l'accès à l'énergie nucléaire s'est transformé en une question internationale particulièrement importante. En même temps, il y a une prise de conscience toujours plus marquée du fait que l'expansion de la technologie nucléaire ne doit pas aboutir à la prolifération des armes nucléaires, avec les dangers qui en découlent, de toute évidence, pour la paix et la sécurité internationales.

97. L'AIEA a pour rôle de promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en faisant en sorte qu'elles ne puissent être utilisées de façon à favoriser des fins militaires. De l'avis de ma délégation, une plus large utilisation de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire sont des objectifs complémentaires et non contradictoires, qui devraient être poursuivis simultanément. A notre avis, les travaux de l'AIEA reflètent comme il se doit ce principe fondamental. Outre l'expansion des installations nucléaires pacifiques, les progrès de la technique nucléaire continuent de poser de nouveaux défis à l'Agence. La portée des problèmes auxquels doit faire face l'Agence a été bien illustrée dans la déclaration de M. Eklund à la vingt-deuxième session de la Conférence générale de l'AIEA, dans l'exposé qu'il a fait aujourd'hui [41e séance] et dans sa présentation du programme de l'Agence pour les années 1979 à 1984. Le renforcement des systèmes de garanties de l'Agence est nécessaire face à l'évolution des technologies nucléaires. Ma délégation est satisfaite que le budget de l'Agence pour 1979 ait été adopté sous une forme qui renforcera son pouvoir de contrôle, lui permettant ainsi d'aller de pair avec ses responsabilités croissantes.

98. Ma délégation note également avec satisfaction que le nombre d'accords de garanties entre l'Agence et les signataires du Traité de non-prolifération a augmenté au cours de l'année dernière. Nous prions instamment les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité, qui n'ont pas encore conclu d'accords de garanties, d'intensifier leurs efforts en vue de la mise au point définitive de ces accords.

*M. Maina (Kenya), vice-président, prend la présidence.*

99. D'autres mesures visant le renforcement du Traité de non-prolifération semblent aussi progresser de manière satisfaisante. Un projet de convention sur la protection physique des matières nucléaires sera sans doute conclu au cours du premier semestre de l'année prochaine. L'idée d'une gestion internationale du plutonium est également étudiée et développée.

100. Les réalisations passées de l'AIEA ne peuvent que donner confiance à ma délégation quant au fait que le rôle de l'Agence peut être encore renforcé et que l'AIEA restera un instrument indispensable pour la communauté internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire.

101. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Il n'est nullement exagéré de dire que l'utilisation de la fission nucléaire en tant que source d'énergie est une des réalisations les plus importantes du génie scientifique de notre siècle, qui ouvre à l'humanité des horizons jusqu'ici inconnus pour l'exploitation et la mise en valeur de notre terre, de l'espace extra-atmosphérique et d'autres corps célestes. Pour l'instant, nous ne pouvons parler d'un tel développement que de façon hypothétique, car le principe même de la fission nucléaire peut également mener à l'anéantissement complet de notre planète, à l'extinction de toute vie sur la terre. Ainsi, les Etats doivent choisir : augmenter la menace d'une nouvelle guerre mondiale nucléaire par l'accroissement qualitatif et quantitatif de nouveaux types d'armes nucléaires, ou passer à des mesures concrètes de limitation des armements et au désarmement et utiliser la fission nucléaire à des fins pacifiques.

102. Tout homme doué de raison et du sens des responsabilités ne peut choisir que la solution pacifique. Cependant, il ne suffit pas de le reconnaître en paroles. Chaque Etat est contraint, devant l'humanité tout entière, d'apporter sa contribution à l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire.

103. La République démocratique allemande est d'avis que la prolifération de l'arme nucléaire, c'est-à-dire la multiplication des Etats pouvant fabriquer l'arme nucléaire, ne fait qu'augmenter le danger pour la paix et la sécurité internationales. La sécurité d'un Etat ne se trouve pas accrue par l'acquisition ou la fabrication de l'arme nucléaire. Bien au contraire, d'autres Etats peuvent alors se sentir contraints de se doter de cette arme, ce qui ne fait que donner un nouvel essor à la course aux armements. Partant de cette idée, mon pays est au nombre des cent quatre Etats qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui ont, par là même, renoncé volontairement à l'acquisition de l'arme nucléaire. La République démocratique allemande a soumis toutes ses activités en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire au contrôle du système de garanties de l'AIEA et prouve, par là même, qu'elle utilise l'énergie nucléaire à des fins pacifiques uniquement. Nous ne pensons pas que ce système de garanties soit discriminatoire, car ces garanties sont appliquées par une organisation internationale et leurs principes sont les mêmes pour tous les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont conclu un accord avec l'AIEA. En même temps, la République démocratique allemande, étant partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a toutes les possibilités de coopérer sur le plan international en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire : livraison de combustible, échange d'équipements, de matériaux et d'information, pour le plus grand bien de notre économie nationale.

104. Nous sommes saisis du rapport du Directeur général de l'AIEA. Il en ressort que cette organisation, dont nous apprécions hautement les travaux, a multiplié les efforts,

d'une part pour rendre plus efficaces ses fonctions de contrôle, c'est-à-dire renforcer le régime de non-prolifération et, d'autre part, pour accorder aux Etats une aide encore plus grande et un appui croissant pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Etant donné que cette évolution est conforme à la position de la République démocratique allemande, nous donnons notre aval au rapport et nous exprimons notre reconnaissance au Directeur général de l'AIEA pour le travail qu'il a effectué.

105. Nous sommes préoccupés de voir que, jusqu'à présent, le régime de non-prolifération ne peut pas être considéré comme universel et que, par là même, le danger d'une prolifération ultérieure de l'arme nucléaire n'a pas encore été écarté.

106. Comme l'a déclaré le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>3</sup>, treize Etats qui ne sont pas dotés aujourd'hui de l'arme nucléaire disposent de réacteurs nucléaires et d'autres installations et ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans huit de ces treize pays, toutes les installations nucléaires importantes, il est vrai, sont soumises au régime de garanties de l'AIEA. Cependant, il n'existe pas, pour ces Etats, de contrainte juridique qui les empêcherait d'acquérir des installations auxquelles ne s'appliqueraient pas les garanties de l'AIEA. En outre, bon nombre de ces pays ont déjà des installations qui ne sont pas couvertes par ces garanties. Cela signifie, en fait, qu'à l'heure actuelle un certain nombre d'Etats — et parmi eux Israël et l'Afrique du Sud, condamnés à maintes reprises par les Nations Unies pour leur politique inhumaine — seront tôt ou tard à même de fabriquer l'arme nucléaire, créant par là même une menace supplémentaire pour la paix. On peut se poser la question de savoir qui pourra garantir aux peuples que ces Etats, comme cela est souvent affirmé, ont pour seule intention d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

107. Nous pensons que c'est une erreur dangereuse que de supposer que ce que l'on appelle "l'option nucléaire" nous reste offerte et qu'elle contribue au renforcement de la sécurité nationale et internationale des Etats. Nous voudrions attirer l'attention sur la lourde responsabilité qu'encourent les Etats qui exportent les techniques nucléaires.

108. Alors que la majorité des Etats non nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires appliquent de façon inconditionnelle le système des garanties de l'AIEA à leurs activités nucléaires, nous assistons à des tentatives de compliquer les travaux de l'AIEA et d'entraver l'accomplissement, par cette organisation, de ses fonctions de contrôle. Nous estimons, par exemple, qu'il est temps de conclure tous les accords supplémentaires nécessaires à l'accord de garanties existant conclu entre l'AIEA et les Etats d'Europe occidentale, membres de l'EURATOM, qui pourraient, par là même, prouver leur volonté politique de s'acquitter des obligations qu'ils ont acceptées.

109. La République démocratique allemande donne son appui à toute initiative visant à atténuer le danger de

prolifération de l'arme nucléaire ou à contrôler les abus de transfert du combustible nucléaire, des technologies, des installations et des informations de caractère nucléaire à des fins militaires. Dans cet esprit, nous nous prononçons en faveur d'un accord universel international sur la protection physique des matériels, des installations et des transferts nucléaires. La création de centres régionaux multinationaux pour l'étude du cycle complet du combustible nucléaire aiderait, à son tour, à atténuer le danger de voir certains Etats utiliser l'uranium pour la fabrication d'armes.

110. La République démocratique allemande participe à l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, afin de contribuer au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

111. D'autre part, la République démocratique allemande participe activement à la coopération internationale dans les domaines des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

112. En conclusion, ma délégation tient à souligner que les activités de l'Agence n'ont jamais empêché par le passé et n'empêchent pas aujourd'hui l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; bien au contraire, elles y contribuent. La République démocratique allemande continuera d'accorder à l'avenir tout son appui à cette agence.

113. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est toujours un plaisir que de pouvoir prendre la parole devant cette assemblée sur la question du rapport de l'AIEA. Le rapport de l'AIEA, qui a été distribué avec le document A/33/145, témoigne, comme d'habitude, du travail extrêmement important réalisé par l'Agence pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

114. L'AIEA est l'une des organisations les plus utiles du système des Nations Unies. Dans les limites des ressources dont elle dispose, l'Agence a parfaitement réussi à répondre à ses deux responsabilités primordiales : le développement et l'application des garanties requises en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres accords concernant le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris, notamment, l'octroi de l'assistance technique aux pays en développement.

115. Le rapport nous fournit les lignes générales des activités déployées par l'Agence en 1977. C'est pourquoi je ne vais pas en parler en détail ici. Néanmoins, certaines activités précises méritent d'être mentionnées. Dans cette catégorie, je dois inclure l'évaluation des ressources d'uranium, l'étude sur la gestion internationale du plutonium et du combustible consommé, l'assistance de l'Agence dans les négociations sur un texte de convention sur la protection physique des matières nucléaires, l'appui de l'Agence pour l'organisation de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, et les travaux sur la sécurité nucléaire et la protection de l'environnement.

116. Le rôle et l'importance de l'Agence s'accroîtront au cours de la prochaine décennie, car le rôle de l'énergie nucléaire augmentera. Les prévisions montrent que, sur la base des réserves connues, la production d'énergie à partir de ressources non renouvelables ne répondra pas à la demande prévue. La seule source d'énergie non classique développée et prouvée, et qui peut répondre à cette pénurie, est l'énergie nucléaire. La dépendance vis-à-vis de

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 13e séance.*

l'énergie nucléaire devant augmenter, les responsabilités de l'Agence augmenteront également.

117. Nous ne pouvons pas examiner la question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sans examiner aussi la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement australien estime que l'adhésion universelle au Traité de non-prolifération pourrait fournir le régime politique international le plus efficace pour empêcher l'expansion des armes nucléaires. Il estime également que les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent se voir garantir l'accès à la technique nucléaire pour leur développement économique et social. Le défi actuel auquel nous devons faire face est de trouver la façon dont l'énergie nucléaire pourra être développée sans compromettre les objectifs de non-prolifération. Le Gouvernement australien a pris plusieurs mesures afin de répondre à ce défi.

118. Tout d'abord, il a décidé l'an dernier de poursuivre l'exploitation minière et l'exportation de l'uranium australien afin de fournir, à des prix raisonnables, du combustible d'uranium aux pays qui en ont besoin. Etant donné notre préoccupation au sujet de la non-prolifération, nous avons décidé que nos exportations d'uranium vers des Etats non dotés d'armes nucléaires seront limitées aux Etats parties au Traité de non-prolifération et qui, par conséquent, répondent aux exigences de l'AIEA et respectent les termes des traités bilatéraux spéciaux.

119. Ensuite, nous participons activement à l'étude de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire qui a été entamée l'année dernière. Cette étude vise particulièrement le problème du développement de l'énergie nucléaire d'une façon répondant aux objectifs de la non-prolifération. Cela pourrait aboutir, par exemple, au contrôle international des éléments les plus sensibles du cycle du combustible nucléaire.

120. Le Gouvernement australien croit que, par ces mesures, nous pouvons contribuer à créer un climat de confiance qui encouragera des échanges nucléaires stables et une plus étroite coopération internationale sur les questions nucléaires. Notre souci fondamental est d'assurer à toutes les nations, y compris celles qui ne sont pas parties à nos contrats de vente d'uranium, que notre uranium et tout le matériel qui en dérive ne seront utilisés qu'à des fins pacifiques. Il vaut mieux avoir une coopération nucléaire confiante et un échange sous des garanties efficaces, plutôt que de voir ces échanges troublés par les craintes et les soupçons. Nous pensons qu'une évolution ultérieure des accords de coopération est essentielle pour l'établissement de la confiance dans un monde nucléaire plus sûr. Le Gouvernement australien estime que le rôle de l'AIEA est au cœur de tous les efforts internationaux en ce domaine et s'engage à contribuer aux efforts de l'AIEA pour améliorer et développer les systèmes de garanties et renforcer la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment par l'assistance technique.

121. Ma délégation a toujours estimé opportun que les résolutions présentées lors de l'examen du rapport annuel de l'AIEA soient adoptées par consensus. Cette pratique reflète l'appui universel donné aux activités de l'Agence. Ma délégation estime que toutes les délégations partagent ce

point de vue. C'est pourquoi nous demandons instamment que l'on prenne les dispositions nécessaires pour permettre l'adoption par consensus des deux projets de résolution dont nous sommes saisis.

122. Pour conclure, j'aimerais dire la reconnaissance de mon gouvernement à l'égard du Directeur général de l'Agence, M. Eklund, qui nous a présenté aujourd'hui le rapport annuel de l'AIEA, et notre gratitude pour ses efforts et le travail de son personnel, qui font de l'Agence l'organisation efficace qu'elle est aujourd'hui.

123. M. PEARSON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, féliciter le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, de son excellent rapport sur les activités de l'Agence pour 1977. Le Canada, membre fondateur de l'Agence, a toujours appuyé celle-ci dans la poursuite de ses deux objectifs essentiels : accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier et, en même temps, assurer le plus possible que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne contribueront pas à la prolifération de la capacité de fabriquer des explosifs nucléaires. Pour réaliser ces objectifs, l'Agence a engagé des procédures concertées d'inspection et de vérification et s'occupe, par le truchement du programme d'assistance technique, du transfert des techniques et de l'expérience acquise dans le domaine nucléaire.

124. Nous sommes heureux de noter, au paragraphe 51 du rapport de l'Agence, que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le premier objectif, puisqu'il y est dit que l'accroissement des dépenses d'assistance technique en 1977 a été le plus élevé jamais enregistré. Le Gouvernement canadien a été également heureux de noter que d'autres Etats ont accédé au Traité de non-prolifération et que l'Agence a signé des accords de garanties avec de nouveaux Etats au cours de l'année écoulée. Le Canada, avec d'autres pays, apporte une contribution substantielle à la recherche et au développement des techniques de garanties.

125. Mon gouvernement estime que les possibilités offertes aux Etats pour mettre au point un programme d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et d'avoir accès à l'équipement et aux matériels techniques à cette fin doivent être contrebalancés par l'acceptation de la responsabilité de prévenir le risque de prolifération de la capacité de fabriquer des explosifs nucléaires. C'est avec plaisir aussi que nous notons, au paragraphe 10 du rapport de l'Agence, que celle-ci participe activement à l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Nous pensons que cette évaluation objective favorisera les deux objectifs de l'Agence en augmentant notre connaissance et notre compréhension des diverses techniques du cycle du combustible nucléaire et de leurs risques de prolifération. Cela sera utile et pour les pays qui ont déjà des programmes d'énergie nucléaire et pour ceux qui en envisagent.

126. Nous sommes certains que l'Agence, sous la ferme direction de son éminent directeur général, demeurera un mécanisme international efficace, précieux pour toute la communauté mondiale.

127. M. MARINESCU (Roumanie) : L'examen du rapport annuel de l'AIEA nous offre l'occasion de nous

pencher à nouveau sur un problème de la plus grande importance pour les pays qui se sont résolument engagés sur la voie du progrès économique et social. En effet, la large gamme des utilisations de l'atome à des fins pacifiques, avec les prometteuses perspectives qu'elles ouvrent, suscite naturellement l'intérêt d'un nombre toujours plus grand de pays, qui cherchent des réponses adéquates à leurs besoins pressants liés au processus de leur développement. Nombreux sont les gouvernements des pays en développement qui ont fait préciser sans équivoque leur ferme option pour l'utilisation de l'énergie nucléaire en vue d'accélérer leur développement, par le truchement d'une coopération internationale large et équitable.

128. En tant que pays socialiste en développement, décidé à recourir à l'énergie nucléaire pour la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et social, la Roumanie se prononce résolument pour que soit garanti un accès large, sans entraves et dans des conditions avantageuses, de tous les Etats aux techniques de pointe des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour la Roumanie, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques représente un droit pour chaque pays. Il s'agit d'un droit inaliénable, qui est inséparablement lié au droit au développement des nations et qui dérive directement de leur souveraineté et de leur indépendance.

129. C'est dans ce contexte que nous voyons le rôle de l'AIEA dans les relations internationales contemporaines.

130. Le Gouvernement roumain a déjà exprimé ses considérations à l'égard des activités déployées par l'Agence à l'occasion de la Conférence générale à Vienne, en septembre dernier. Tout en évaluant positivement l'ensemble des activités de l'Agence, qui a, comme par le passé, bénéficié de la haute compétence professionnelle, de la riche expérience et du dévouement bien connu du Directeur général, M. Sigvard Eklund, nous retenons surtout les mesures entreprises pour appuyer les efforts des Etats membres, notamment par l'intermédiaire du programme d'assistance technique de l'Agence.

131. Il nous semble néanmoins opportun de relever que, en dépit de ces mesures, il reste beaucoup à faire pour que l'Agence réponde à un degré encore plus élevé aux demandes légitimes des Etats membres, surtout des pays en développement, concernant l'assistance technique. Nous ne saurions souscrire aux tendances, qui se sont fait sentir surtout ces dernières années, visant à orienter de plus en plus les activités de l'Agence vers l'accomplissement de sa fonction de contrôle aux dépens de sa fonction fondamentale, à savoir l'octroi de l'assistance technique pour la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire au bénéfice de tous les peuples. A l'instar d'autres pays, la Roumanie a fait connaître ses points de vue à ce sujet et ses suggestions visant à assurer une proportion judicieuse entre ces aspects-là des activités de l'Agence. Nous sommes d'avis que le moment est venu d'étudier avec soin ces propositions et suggestions afin de leur donner la suite voulue.

132. Une autre fonction extrêmement importante de l'Agence est de favoriser un accès large et sans entraves de tous les pays, et tout spécialement des pays en développement, à la technologie, aux matériaux et aux équipements nucléaires, notamment pour ce qui est de l'introduction de l'énergétique nucléaire. C'est une grave

anomalie, à nos yeux, que toute une série de découvertes scientifiques, surtout dans le domaine nucléaire, soient réservées au bénéfice de quelques pays seulement, ou bien qu'elles fassent l'objet de politiques de monopole. Nonobstant les raisons invoquées — le plus souvent il s'agit de l'argument de la non-prolifération des armes nucléaires —, de pareilles politiques ne peuvent que porter préjudice aux intérêts légitimes d'autres pays et, en général, à la coopération internationale.

133. Or, par sa nature même, la science est gouvernée par des principes généreux et humanistes. Elle doit se proposer comme but suprême l'élévation continue du niveau de vie — sur les plans matériel, social et spirituel — de l'humanité tout entière. C'est pour cette raison qu'il s'impose, croyons-nous, de liquider toutes discriminations et restrictions dans la circulation des connaissances scientifiques et techniques, et d'assurer le libre accès de tous les pays et, en premier lieu, des pays en développement, aux fruits de la révolution scientifique et technique contemporaine. La science et la technologie modernes, en particulier dans le domaine nucléaire, doivent jouer un rôle actif pour éliminer le phénomène du sous-développement et stimuler la croissance économique. Le souci de la non-prolifération des armes nucléaires ne peut et ne doit pas affecter l'exercice du droit inaliénable de tous les Etats de développer leurs propres programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce principe a d'ailleurs été réaffirmé dans le document final [*résolution S-10/2*] adopté par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement.

134. A la lumière de ces exigences, il nous semble que le moment est venu pour l'Agence de s'engager de façon plus résolue dans la création de conditions meilleures pour une coopération internationale équitable dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

135. D'une façon plus générale, nous aimerions voir l'Agence s'associer beaucoup plus activement aux efforts visant à édifier un nouvel ordre économique international juste et équitable, tâche à laquelle l'Organisation des Nations Unies s'est déjà vouée depuis plusieurs années.

136. C'est dans cet esprit que la Roumanie a proposé l'élaboration et l'adoption d'un programme détaillé d'action, sous l'égide de l'Agence, dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce cadre, nous voudrions évoquer la participation, lors de la dernière session de la Conférence générale, du Groupe des Soixante-Dix-Sept aux travaux de l'AIEA. Il s'agit là d'un événement remarquable, que nous saluons vivement. Nous sommes persuadés qu'il aura des conséquences bénéfiques pour l'orientation des programmes de l'Agence et surtout pour ses activités pratiques.

137. Tout en appréciant les efforts et les résultats jusqu'à présent obtenus par l'Agence, de même que les orientations de base et les actions principales inscrites dans son programme de travail jusqu'en 1984, nous voudrions souligner la nécessité d'une amélioration permanente des activités de l'Agence, de son adaptation aux exigences et aux tâches toujours accrues qui lui incombent.

138. Nous tenons en même temps à faire ressortir la nécessité que des ressources adéquates soient mises à la

disposition de l'Agence de façon à lui permettre de mieux satisfaire les demandes d'assistance des pays en développement. Dans ce contexte, nous exprimons notre appui à l'initiative des pays en développement d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud, visant à une représentation plus équitable de leurs régions au sein du Conseil des gouverneurs. Cette initiative s'insère dans les efforts qui doivent être entrepris pour démocratiser l'Agence, améliorer ses structures et la hisser ainsi à la hauteur des exigences actuelles de la vie internationale qui témoignent de l'affirmation toujours plus vigoureuse des pays en développement sur la scène mondiale.

139. A la suite de l'initiative prise par un groupe de pays en développement, parmi lesquels la Roumanie, l'Assemblée générale a adopté, à sa dernière session ordinaire, la résolution 32/50 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Certains principes y ont été proclamés afin de répondre à la nécessité pressante de favoriser la coopération internationale dans le domaine visé par ladite résolution.

140. Donnant suite à l'invitation adressée par l'Assemblée générale, dans cette résolution, à tous les Etats de faire connaître leurs vues concernant la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le Gouvernement roumain a soumis au Secrétaire général ses considérations en la matière [A/33/332, sect. II]. D'autres gouvernements ont eux aussi fait connaître au Secrétaire général leurs opinions à ce sujet. Cependant, nous n'avons pas pu prendre connaissance de ces opinions jusqu'à présent, pour la simple raison que le rapport du Secrétaire général sollicité par la résolution 32/50 n'a été distribué qu'hier, et que par conséquent il ne nous a pas été possible de l'étudier comme il convient.

141. Ce que nous voudrions souligner pour notre part, en cette circonstance, c'est que la Roumanie soutient la convocation, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Selon notre conception, cette conférence est appelée à stimuler la volonté politique des Etats pour faire en sorte que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire deviennent des composantes de base des programmes visant à élever le niveau économique et social des peuples, à réduire graduellement et, finalement, à éliminer les décalages économiques et le sous-développement.

142. Nous avons en vue toute une série d'objectifs qui devraient être confiés à cette conférence, notamment l'adoption de mesures aptes à assurer un large transfert, sans entraves, des technologies nucléaires, à l'institution d'un régime préférentiel pour les pays en développement dans leurs relations commerciales, techniques et scientifiques en matière nucléaire.

143. Nous exprimons notre conviction que d'autres Etats appuieront eux aussi la convocation d'une pareille conférence, qui ne manquera pas de contribuer, dans les conditions internationales actuelles, à l'extension des applications pacifiques de l'énergie nucléaire et de servir comme

catalyseur de la coopération entre les Etats dans le domaine nucléaire.

144. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation pakistanaise tient à exprimer sa satisfaction à M. Eklund, directeur général de l'AIEA, pour la déclaration si complète qu'il a faite ce matin [41e séance] concernant les activités de l'Agence.

145. Le Pakistan attache une importance toute particulière aux travaux de l'AIEA, qui, à son avis, sont essentiels pour la promotion du développement économique et social, ainsi que pour la paix et la sécurité.

146. Il est nécessaire de rappeler ici que l'Agence, en vertu de son statut, a deux fonctions : la première est la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment dans les pays en développement; la seconde a trait à ses activités en matière de garanties. Malheureusement, au fil des ans, les travaux de l'Agence ont marqué une préférence pour ses activités de garanties plutôt que pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Comme l'a indiqué le Directeur général, dans sa déclaration, les fonds attribués aux activités de garanties se sont accrus l'an dernier, passant de 10 millions de dollars à 15 millions de dollars, tandis que les ressources affectées à l'assistance technique se sont maintenues au niveau de 11 millions de dollars, malgré la demande croissante de cette assistance. Il est temps qu'un effort conscient soit fait par toutes les parties intéressées pour redresser cette situation inéquitable. Ma délégation est profondément reconnaissante au Directeur général, M. Eklund, pour les efforts qu'il déploie afin d'atteindre cet objectif. Sa déclaration de ce matin reflète son engagement d'augmenter la contribution de l'Agence en faveur des pays en développement.

147. La disponibilité des sources adéquates d'énergie est une condition préalable du développement de tous les pays et, dans les années à venir, des pays en développement en particulier. La demande d'énergie augmentera plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés au cours des prochaines décennies. La plupart des pays en développement manquent de combustibles fossiles et autres sources traditionnelles d'énergie et, à la suite de la réévaluation récente des prix du pétrole, le montant de l'importation de produits énergétiques pour ces pays s'est élevé à un niveau fort onéreux. Il est donc essentiel que ces pays puissent acquérir d'autres moyens susceptibles de répondre à leurs besoins croissants d'énergie. L'énergie solaire et les autres sources nouvelles d'énergie en sont encore à l'étape expérimentale et ne contribueront guère de façon substantielle à la fourniture d'énergie, au moins pendant la prochaine décennie, de manière à combler l'écart.

148. La seule manière efficace de remédier à cette lacune dans un proche avenir réside dans l'énergie nucléaire. Le développement rapide de l'énergie nucléaire doit donc être un objectif prioritaire pour le tiers monde. Toutefois, cet objectif est aujourd'hui menacé par la tendance vers de plus grandes restrictions dans la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La thèse actuelle est que le développement de l'énergie nucléaire dans le tiers monde crée un danger particulier de prolifération nucléaire; on dit également que non seulement

des garanties internationales, mais aussi certaines restrictions devraient être appliquées à l'égard des pays en développement concernant le transfert de la technologie nucléaire, et que certaines technologies délicates ne devraient pas être transférées à ces pays, même sous la protection de garanties internationales.

149. M. Eklund a dit ce matin "qu'il n'y a pas de corrélation entre la prolifération des armes nucléaires et la prolifération de l'énergie nucléaire" [41e séance, par. 13]. Néanmoins, comme l'a dit le Directeur général, "ceux qui s'opposent à l'énergie nucléaire persistent, contre toute raison, à dire que l'énergie nucléaire mène à la prolifération" [ibid.]. Malheureusement, la politique de certains Etats fournisseurs a fait preuve de plus en plus de cette tendance depuis quelques années. Nous espérons que la politique et les décisions de l'Agence ne refléteront que les directives qui émanent de son propre conseil des gouverneurs ou de cette assemblée et ne seront pas des directives arrêtées dans des conclaves sélectifs d'Etats fournisseurs.

150. L'imposition de restrictions discriminatoires aux pays en développement ne facilitera pas la non-prolifération. Elle ne servira qu'à miner l'élément vital de consentement sur lequel tous les efforts de non-prolifération doivent reposer en fin de compte.

151. Néanmoins, la non-prolifération est-elle la raison réelle des manifestations actuelles de discrimination? Même si l'approvisionnement et la demande d'uranium ont été plus ou moins équilibrés au cours des dernières années, le prix de l'uranium a augmenté et s'est multiplié par huit, c'est-à-dire qu'il a augmenté deux fois plus que le pétrole. On ne peut que se demander si cela est ou non le résultat de la manipulation du marché. La demande de combustible nucléaire augmentera, pense-t-on, plus de trois fois, passant de 30 000 à 90 000 tonnes dans la prochaine décennie. En même temps, la disponibilité d'uranium devient de plus en plus incertaine en raison de la politique d'extraction et des conditions d'exportation adoptées par les principaux Etats fournisseurs. Ici encore, je me reporte à la déclaration de M. Eklund, dans laquelle il prévient qu'"il est probable que le monde connaîtra une pénurie d'uranium au début du siècle prochain, à moins que des surgénérateurs rapides ne soient construits à une large échelle" [ibid., par. 29]. Pour réduire leur propre vulnérabilité face aux approvisionnements extérieurs de combustible, un certain nombre de pays industrialisés cherchent à utiliser au maximum le combustible par la technique du retraitement et de la régénération. Cet objectif de l'indépendance en matière d'énergie est important pour les pays en développement comme pour les pays développés. Lorsque le combustible nucléaire se fera rare sur le marché mondial, les pays en développement, comme d'habitude, recevront uniquement ce qui restera après que l'on aura pu satisfaire les besoins des pays industrialisés. Il est donc encore plus important pour ces pays de disposer des techniques nécessaires pour utiliser pleinement les ressources en combustible disponibles. Or c'est précisément ces techniques qui leur sont refusées.

152. L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 32/50 qui affirmait le droit de tous les Etats, sans discrimination ou obstacle, à développer ou à acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à leurs intérêts, à leurs besoins et à leurs

priorités. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a confirmé et a précisé encore ces dispositions. Cette résolution répond aux préoccupations légitimes de tous les Etats et a représenté un consensus authentique sur cette question.

153. Comme le recommande la résolution 32/50, le Pakistan appuie la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales pour promouvoir la coopération en matière d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Nous croyons que les objectifs d'une conférence ou de conférences de ce genre devraient être, avant tout, d'assurer un accord pour la promotion du transfert de la technologie nucléaire, de l'équipement, des installations et du combustible, notamment vers les pays en développement, et ensuite de construire un système réellement universel et non discriminatoire de coopération nucléaire entre tous les Etats.

154. La situation actuelle est frappante dans son inéquité. Alors que certains Etats non dotés d'armes nucléaires, qui détiennent tout le cycle du combustible nucléaire non soumis aux garanties, sont considérés comme pouvant participer à la coopération nucléaire, alors que la coopération continue avec des pays comme l'Afrique du Sud et Israël, qui ont également porté atteinte délibérément au régime de non-prolifération, d'autres Etats non dotés d'armes nucléaires, qui ont accepté les garanties internationales et donné toutes les assurances nécessaires, sont soumis à des restrictions unilatérales. Les efforts de non-prolifération ne sont pas dirigés contre les bons pays, ni pour de bonnes raisons, ni au bon moment.

155. Si les caractéristiques discriminatoires de la situation actuelle ne sont pas corrigées, les conditions politiques pour un système réellement efficace de non-prolifération continueront d'échapper à la communauté internationale. Nous espérons que les grandes puissances s'occuperont elles-mêmes de ces questions sous-jacentes et fondamentales qui touchent à la non-prolifération, plutôt que de consacrer leur énergie à prévenir quelque danger distant et douteux de développement de la technologie nucléaire dans le tiers monde.

156. Nous ne pensons pas que la convocation d'une conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible, proposée par l'Agence, devrait empêcher la convocation de la conférence envisagée dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. La conférence, analogue à celle de Salzbourg, ne s'occupera pas essentiellement de la question de la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. De même, l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire ne traitera pas des objectifs envisagés par l'Assemblée générale. Ses objectifs et ses données, comme nous le savons, sont très différents. Nous n'appuyons pas non plus le point de vue que la convocation de la deuxième conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération, en 1980, pourrait être une excuse pour ne pas convoquer une conférence sur la coopération nucléaire pacifique. La dernière conférence d'examen, à Genève, n'a même pas pu prendre acte de cette question essentielle; encore moins a-t-elle pu se concerter sur les mesures à prendre. Nous nous demandons si la prochaine conférence ira vraiment plus

loin, dans la direction souhaitée par les pays en développement. Par ailleurs, la conférence d'examen du Traité de non-prolifération pourrait bien tirer avantage des conclusions et des décisions auxquelles est parvenue la conférence proposée dans la résolution 32/50 en ce qui concerne la technologie nucléaire pacifique. Sans accord sur cette question essentielle, il pourrait se révéler extrêmement difficile d'obtenir un consensus sur la façon de prévenir la non-prolifération, telle qu'elle est demandée dans le document final de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement.

157. Ma délégation a eu le plaisir de s'associer aux auteurs — parmi lesquels la Yougoslavie et d'autres pays en développement — du projet de résolution A/33/L.6/Rev.1, qui invite les Etats à fournir d'autres vues sur la question de la convocation d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Nous espérons que ce projet de résolution, qui a un caractère de procédure et qui reprend simplement les dispositions déjà adoptées par consensus l'année dernière, sera adopté par consensus. Nous espérons que, avant l'année prochaine, de nombreuses réponses seront reçues à ce sujet d'un nombre plus important d'Etats, notamment des pays en développement.

158. La délégation pakistanaise a été très heureuse de recevoir la version originale du projet de résolution A/33/L.5, présenté avec beaucoup d'éloquence, ce matin, par le représentant de l'Arabie saoudite. La proposition visant un élargissement, modeste dans son ampleur, du Conseil des gouverneurs de l'Agence pour les régions de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud est très raisonnable. Cette proposition a l'appui de la majorité des Etats membres de l'Agence, y compris de ceux du Groupe des Soixante-Dix-Sept. L'opposition continue d'une poignée d'Etats à cette proposition est assez vaine, étant donné l'inévitable élan vers une plus grande équité dans la représentation au Conseil des gouverneurs. Des retards supplémentaires contribueraient à rendre plus difficile l'accord pour une augmentation limitée plutôt que plus importante.

159. Cela dit, j'ajoute que nous sommes cependant profondément inquiets de voir que le projet de résolution révisé [A/33/L.5/Rev.1] comporte, au huitième alinéa de son préambule, une référence à la résolution 32/87 F de l'Assemblée générale. Il y a lieu de signaler, tout d'abord, que cette résolution n'est pas liée au sujet du projet révisé, mais traite de la prolifération nucléaire. En la mentionnant dans le projet de résolution, on le déséquilibre complètement.

160. Deuxièmement, la résolution 32/87 F a été examinée l'année dernière non pas dans le cadre de la discussion du rapport de l'AIEA, mais en Première Commission, durant la discussion des points sur le désarmement. A notre avis, elle n'a rien à voir avec ce projet de résolution qui porte sur le rapport de l'AIEA.

161. Troisièmement, la résolution en question a été adoptée — au contraire de la résolution 32/50 — par un vote, et non par consensus. Beaucoup de pays en développement, y compris le Pakistan, se sont abstenus lors du vote parce que ce texte sanctionnait une façon discriminatoire d'aborder les questions de la non-prolifération et des techniques pacifiques de l'énergie nucléaire. Beaucoup de

pays en développement importants ont même refusé de participer au vote pour bien montrer qu'ils protestaient contre l'imposition à la Première Commission de cette optique discriminatoire. On comptait parmi eux l'Argentine, le Brésil, Cuba et l'Inde.

162. A la séance précédente, en présentant le projet de résolution, le représentant de l'Arabie saoudite a dit qu'il ne voulait pas faire intervenir une controverse dans la discussion sur ce sujet. En modifiant le texte du projet de résolution A/33/L.5, nous sommes sûrs que M. Baroody n'avait pas l'intention de soulever une controverse. Mais il n'en reste pas moins que, en faisant référence à la résolution 32/87 F, on introduisait un élément de controverse dans le projet de résolution. Comme je l'ai dit, la résolution 32/50 a été adoptée par consensus, et la résolution 32/87 F a été adoptée par un vote très serré. Cela étant, ma délégation espère que le représentant de l'Arabie saoudite acceptera de garder le libellé primitif du document A/33/L.5 et de supprimer la référence à la résolution 32/87 F au huitième alinéa du préambule.

163. Nous voudrions éviter de faire une proposition formelle dans ce sens, et ma délégation espère sincèrement que, fidèle à ses traditions, l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus.

164. M. RAJU (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à remercier M. Eklund, directeur général de l'AIEA, du rapport annuel qu'il a présenté et des observations complémentaires qu'il a faites sur les activités de l'Agence pendant l'année 1977 et les importantes tâches qui l'attendent. Ma délégation est convaincue que, sous la direction de M. Eklund, l'AIEA s'avérera un mécanisme de grande valeur pour toute la communauté internationale, et en particulier pour les pays en développement qui ont besoin de son aide.

165. Ces dernières années, les responsabilités de l'AIEA ont pris une grande importance et l'on se demande souvent si elle pourra se montrer à la hauteur des tâches que l'on attend d'elle. Il est évident que le monde dans son ensemble traverse une grave crise de l'énergie. Les besoins croissants en énergie à l'avenir nous amènent à conclure que le développement de l'énergie nucléaire et de l'énergie solaire permettra de remplacer les sources actuelles d'énergie. Mais ces sources nouvelles ne pourront être développées à l'échelle mondiale sans une coopération internationale complète. Ma délégation réaffirme qu'elle appuie les activités de l'Agence visant au développement de nouvelles sources d'énergie.

166. La civilisation industrielle des régions avancées du globe a été bâtie dans le passé surtout à l'aide des ressources en combustible fossile bon marché. Comme ces ressources s'épuisent progressivement, les nations industrialisées sont en face d'une crise. Beaucoup des maux de l'humanité découlent de la grande disparité qui existe dans la consommation d'énergie par les nations et dans le gaspillage par certains de sources d'énergie limitées.

167. Pour réaliser le double objectif de notre temps, à savoir réduire la crise de l'énergie résultant de l'épuisement rapide des ressources en combustible fossile et minimiser les disparités de la consommation par habitant de l'énergie entre les nations, il faut utiliser à plein la technique nucléaire. Il est actuellement possible, sur le plan technique



et commercial, de produire de l'énergie nucléaire. Par conséquent, il ne faut rien faire qui risquerait de retarder le progrès dans cette voie à condition de garantir, bien entendu, la santé et l'environnement.

168. L'AIEA peut jouer un rôle essentiel en favorisant le transfert des techniques nucléaires aux régions de basse consommation d'énergie afin qu'elles puissent rattraper le monde industrialisé avancé avant la fin du siècle.

169. L'AIEA se soucie beaucoup des garanties. Ceux qui crient sur les toits qu'il faut empêcher la prolifération doivent bien comprendre que ce qu'il faut, c'est empêcher la prolifération des armes nucléaires. Les protagonistes de la théorie de non-prolifération ne semblent pas se rendre compte du danger de la prolifération des armes nucléaires qui prend des proportions inquiétantes. Ceux qui fabriquent des armes nucléaires ne peuvent pas moralement demander que l'on empêche le transfert des techniques nucléaires à ceux qui en ont besoin pour des fins pacifiques.

170. Pour que les pays du tiers monde se joignent à la lutte contre la pauvreté, il faut les aider à surmonter les difficultés liées au développement de l'énergie nucléaire chez eux. La fonction principale de l'AIEA est de rassembler et de diffuser les connaissances acquises sur l'utilisation pacifique des techniques nucléaires, et non pas seulement de se poser en gardien du Traité de non-prolifération.

171. Une des fonctions les plus importantes de l'Agence s'inscrit dans le domaine du programme d'assistance technique. Toutefois, comme le montre bien le rapport annuel, ce programme reste insuffisant. Comme l'a dit le Directeur général dans sa déclaration, le budget de l'assistance technique ne dépasse pas 11,5 millions de dollars, tandis que le budget des garanties est de l'ordre de 15 millions de dollars. Compte tenu de divers facteurs comme les fluctuations des devises et l'inflation, le programme d'assistance technique de l'Agence a à peine été marqué d'augmentation en valeur réelle au cours des dernières années. La valeur monétaire de l'assistance technique fournie par l'Agence à partir de différentes sources pendant 1977 n'a été que légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Il est ironique de constater que les ressources destinées au programme d'assistance technique proviennent de contributions volontaires alors que le budget des garanties est financé selon un barème de contributions. Nous devrions évaluer de façon plus réaliste les avantages relatifs découlant des opérations d'assistance technique et de garanties, car il y a actuellement, dans les activités et dans le financement de l'Agence, un déséquilibre et une disparité d'origine conceptuelle. A moins que les pays en développement ne reçoivent une assistance technique à une échelle toujours plus grande, ils seront amenés à mettre sérieusement en doute l'utilité que présente l'Agence pour eux.

172. Dans sa déclaration de ce matin, le Directeur général a dit que la contribution de l'Agence à la prévention de la prolifération de l'arme nucléaire revêtait la plus haute importance. Nous ne devons pas nous leurrer en imaginant que la contribution de l'Agence à la non-prolifération dépasse le stade marginal dans le contexte de la course aux armes nucléaires. Je suis heureux de noter que le Directeur général reconnaît ce fait, car il a dit ce matin : "N'oublions jamais la menace réelle à la paix que représentent les arsenaux croissants d'armes nucléaires" [41e séance, par. 10].

Il est fort dommage que l'Agence n'ait aucun rôle à jouer en ce qui concerne la menace réelle que constitue la prolifération d'armes nucléaires de la part des Etats dotés de ces armes.

173. La distribution des fonds, en pourcentage, entre les différents types d'assistance reste au niveau de la moyenne des dix dernières années; dans des domaines tels que l'octroi de bourses et d'équipement, il y a même une certaine baisse. L'AIEA abordant actuellement l'élaboration de directives révisées pour l'octroi d'une assistance technique à ses Etats membres, ma délégation espère que certains Etats membres ne poursuivront pas leurs efforts tendant à faire inclure dans ces directives des principes contraires aux dispositions du statut de l'Agence. Nous espérons également que l'Agence ne tolérera pas d'être utilisée comme un canal pour permettre à certains Etats membres d'apporter une assistance technique volontaire si celle-ci est soumise à des conditions préalables discriminatoires et préférentielles.

174. Mon pays adhère clairement et sans équivoque aux principes de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, de même qu'il s'élève vigoureusement contre son utilisation à des fins militaires. Mais nous ne pouvons pas, non plus, souscrire à un traitement discriminatoire en ce qui concerne l'application des garanties, car, si l'on veut que celles-ci soient pleinement efficaces, il faut les appliquer uniformément et universellement à toutes les activités nucléaires, dans tous les Etats, sans discrimination.

175. Ma délégation pense aussi que l'AIEA n'a pas encore établi un juste équilibre entre les activités intéressant la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et celles qui concernent les garanties. C'est là une question qui nous préoccupe beaucoup et qui doit être rectifiée. Nous regrettons de devoir noter que le budget de l'Agence continue de refléter un déséquilibre inadmissible entre les dépenses concernant les activités de garanties et les dépenses concernant les activités promotionnelles. Les premières ont en effet continué de s'accroître de manière sensible chaque année. Les offres volontairement faites par certains Etats possédant l'arme nucléaire de placer certaines de leurs facilités sous les garanties de l'AIEA pourraient avoir pour résultat d'accroître encore la part du budget de l'Agence consacrée aux garanties. Cette part des dépenses devrait être justement répartie entre les Etats nucléaires intéressés. Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi de telles dépenses, qui n'ont aucun rapport avec la non-prolifération, devraient être couvertes par l'Agence.

176. Enfin, ma délégation voudrait réaffirmer sa conviction que l'énergie atomique, qui peut apporter d'importantes contributions au bien-être et à la prospérité de l'humanité, ne devrait à aucun prix être utilisée à des fins d'armements. L'AIEA est l'organisation internationale la mieux placée pour élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité. Ma délégation ne cessera de soutenir ce genre d'activités. C'est dans notre désir d'encourager la coopération internationale dans ce domaine que nous appuyons le principe d'une représentation équitable au sein du Conseil des gouverneurs. J'ajouterai que, reconnaissant le rôle vital que l'Agence peut jouer, mon pays sera l'hôte de la vingt-troisième session de la Conférence générale de l'AIEA, en décembre 1979.

177. M. ALBORNOZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : La question de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour le développement économique et social intéresse au premier chef les pays en développement comme l'Equateur, car nous sommes bien persuadés de la nécessité de trouver de nouvelles sources d'énergie si nous voulons mener à bien notre effort visant à réduire le fossé alarmant qui existe entre les pays les plus puissants et les pays les plus faibles de la communauté internationale.

178. Alors que les autres sources d'énergie commencent à devenir de plus en plus problématiques, la possibilité d'utiliser les réacteurs nucléaires, moyennant les garanties appropriées que justifient les exigences de la paix, apparaît comme le chemin logique qu'il convient de suivre sans tarder. Et c'est là que l'activité de l'Agence doit jouer un rôle essentiel pour appuyer les efforts d'utilisation de cette énergie à des fins constructives, que ce soit pour la coopération technique, pour le transfert de la technologie, pour la recherche et pour la mise en point qui sont nécessaires pour nous permettre de faire progresser nos programmes respectifs.

179. Je voudrais avant tout féliciter le Directeur général de l'Agence pour son travail, tel qu'il se reflète dans le remarquable rapport que nous sommes appelés à entériner. Il est impressionnant de voir le nombre croissant de pays qui disposent désormais de réacteurs nucléaires producteurs d'énergie, et surtout de constater qu'il y a parmi eux plusieurs pays en développement; il est de même impressionnant d'assister aux efforts pour l'établissement d'usines de transformation, de production et d'enrichissement du combustible nucléaire. Ce qui est particulièrement important, c'est que le nombre d'installations nucléaires soumises aux garanties de l'AIEA ne cesse de croître. Nous tenons, quant à nous, à réaffirmer notre confiance en l'Agence ainsi qu'en la nécessité de progresser dans le sens de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a déjà été signé par cent quatre pays, mais auquel certains pays disposant de possibilités nucléaires ne sont pas encore parties. Ce serait là un pas positif dans le sens de la préservation des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, un pas utile aussi pour permettre aux pays de faire progresser de manière dynamique leurs programmes de développement.

180. L'Equateur qui a été, comme la majorité des pays latino-américains, signataire, dès le début, du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) estime qu'outre l'interdiction des armes nucléaires dans notre région nous devrions progresser vers les utilisations pacifiques de l'énergie atomique dans leurs applications immédiates, avec des garanties totales pour que ni les installations, ni les déchets nucléaires d'un pays quelconque ne puissent être utilisés à des fins bellicistes, et il ne faut pas non plus qu'ils puissent constituer un danger quelconque. C'est pour cette raison que l'on peut aussi constater que les idées avancées par les pays latino-américains dans le Traité de Tlatelolco commencent à avoir une portée de plus en plus universelle.

181. Pour toutes ces raisons, nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour la progres-

sion de la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cette réunion devrait être convoquée aussitôt que possible, mais il faudra tenir compte des exigences d'une préparation adéquate. On pourra ainsi évaluer les aspects multiples de l'application de cette nouvelle source d'énergie. Bien entendu, une telle conférence devra avoir la participation totale de l'AIEA pour sa préparation et son déroulement.

182. En Equateur fonctionne la Commission équatorienne de l'énergie atomique, créée à un niveau élevé et avec des plans d'application dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la médecine, de la prospection minière et même des recherches archéologiques. A toutes ces fins, et grâce à l'appui technique de l'AIEA, nous sommes prêts à installer notre premier réacteur nucléaire. Notre gouvernement a approuvé, en septembre 1976, le plan de développement nucléaire.

183. Nous allons donner notre appui au projet de résolution A/33/L.5/Rev.1 qui a été présenté par le représentant de l'Arabie saoudite, d'autant plus que ses amendements font clairement mention de toutes les régions qui doivent être mieux représentées au Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

184. Pour les mêmes raisons, nous nous portons aussi coauteurs du projet de résolution A/33/L.6/Rev.1, qui a trait aux conférences internationales qui doivent contribuer à une meilleure coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous espérons, comme pour l'autre projet de résolution, que celui-ci sera adopté par consensus.

185. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les représentants qu'une nouvelle révision [A/33/L.5/Rev.2] du projet de résolution A/33/L.5/Rev.1 vient d'être présentée par son auteur. Comme il n'y a pas le temps de distribuer le nouveau texte dans toutes les langues officielles, je vais indiquer, avec l'autorisation de l'Assemblée générale, les quelques changements mineurs en cause.

186. Premièrement, l'avant-dernier alinéa du préambule a été supprimé.

187. Deuxièmement, au paragraphe 4 du dispositif, après le mot "l'Agence", il faut ajouter les mots "compte tenu de la résolution 32/50 du 8 décembre 1977". Le paragraphe se lirait donc ainsi :

4. *Prend acte avec intérêt* de l'intention exprimée par l'Agence internationale de l'énergie atomique de tenir une autre grande conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible, semblable à celle qui s'est tenue à Salzbourg en mai 1977, et prie l'Agence, compte tenu de la résolution 32/50 du 8 décembre 1977, d'envisager la possibilité...

Le reste du paragraphe est inchangé.

188. Troisièmement, au paragraphe 5 du dispositif, les mots "plus avant" doivent être remplacés par les mots "à bref délai, de façon approfondie et impartiale" et, à la dernière ligne de ce paragraphe, le mot "satisfaisante" a été supprimé. Le paragraphe se lit donc ainsi :

5. *Invite* l'Agence internationale de l'énergie atomique à examiner à bref délai, de façon approfondie et impartiale, les propositions d'augmentation de la représentation des régions d'Afrique et du Moyen-Orient et d'Asie du Sud au sein du Conseil des gouverneurs afin de parvenir rapidement à une décision.

J'espère que tous les représentants ont pu prendre note de ces changements.

189. L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution dont elle est saisie.

190. Nous en venons d'abord au projet de résolution A/33/L.5/Rev.2, intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique". Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/33/L.5/Rev.2 ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 33/3).*

191. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au projet de résolution A/33/L.6/Rev.1, intitulé "Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social". Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/33/L.6/Rev.1 ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 33/4).*

192. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

193. M. di BERNARDO (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais qu'il soit pris note du point de vue de ma délégation sur la question de l'élargissement du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Cette question est traitée dans le dernier alinéa du préambule et dans le paragraphe 5 du projet de résolution A/33/L.5/Rev.2 que nous venons d'adopter.

194. Je tiens à souligner qu'étant donné que cette question est encore à l'étude au sein de l'AIEA il serait préférable, à notre avis, de laisser à cette instance le soin de l'étudier. En tout état de cause, et au cas où les instances de l'Agence décideraient d'élargir la composition du Conseil, nous pensons que cet élargissement devrait respecter la

proportion actuelle des sièges désignés et des autres sièges. En outre, il semble important que les intérêts d'autres régions géographiques soient pris en considération lors de la discussion tendant à l'élargissement de la représentation de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud au Conseil des gouverneurs.

195. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les Etats-Unis aimeraient réaffirmer leur ferme appui à la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment dans les pays en développement. Nous tenons également à réaffirmer l'importance de l'AIEA en tant que mécanisme valable pour l'octroi de cette assistance.

196. Pour ces raisons, nous nous sommes associés à l'appui apporté au projet de résolution A/33/L.6/Rev.1. Nous pensons que ce projet de résolution aurait pu être renforcé par l'utilisation d'un libellé reconnaissant précisément les relations importantes qui existent entre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la nécessité d'empêcher une nouvelle prolifération des armes nucléaires.

197. Ma délégation continue de croire que tout examen des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doit également tenir compte des risques associés à une possible erreur d'utilisation, c'est-à-dire que cet examen doit prévenir une plus grande prolifération des armes nucléaires.

198. L'appui que nous avons apporté à ce projet de résolution ne doit pas être interprété non plus comme modifiant notre position sur la nécessité d'une conférence telle que celle dont il est fait mention au paragraphe 1, et nous nous demandons s'il conviendrait de demander une fois encore l'opinion des Etats sur une telle conférence. Néanmoins, nous sommes prêts à nous associer à ceux qui voudraient reporter l'examen de cette question à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 18 h 25.*